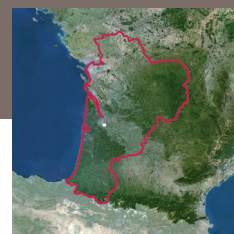




Vers la nouvelle région Enjeux et politiques publiques



La nouvelle carte des régions regroupe les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, constituant la plus vaste région de France et la 4ème quant au nombre d'habitants avec 5,8 millions.

Souhaitant contribuer au débat public suscité par une réforme territoriale et institutionnelle d'une

telle ampleur, le Conseil économique, social et environnemental Poitou-Charentes a réaffirmé en juillet 2014, dans son rapport « Devenir de la région Poitou-Charentes » la nécessité d'une réforme territoriale et d'un renforcement de la décentralisation tout en s'interrogeant sur la vision, le projet et les attendus de la réforme proposée. Dans le cadre de la construction de nouvelles régions, il a préconisé l'élaboration d'un projet stratégique de la grande région et a répondu favorablement à la **saisine** en ce sens du Président du Conseil régional en décembre 2014 sur deux questions :

« Quelles sont les politiques et les thématiques sur lesquelles nous pouvons faire plus et mieux à trois ? Quelles sont les politiques publiques menées au niveau régional actuel - pas nécessairement par la région - qu'il importe de garder et de partager ? ».

Bien que les réformes territoriales votées ou en cours d'élaboration ne soient pas l'objet premier de cette saisine, elles en constituent le paysage institutionnel. Les réformes n'ont de sens que si elles apportent clarté, lisibilité, proximité...

Elles doivent préciser les rôles et cela passe par une simplification du « mille-feuilles » administratif et par une meilleure articulation entre déconcentration et décentralisation.

Pour construire ses analyses et propositions, le CESER est parti d'un postulat : les politiques publiques doivent viser comme objectif principal **le bien-être des habitants** en garantissant un accès aux services, en apportant des réponses à leurs besoins et en leur permettant de s'impliquer et participer à l'action publique.

L'identification des enjeux que les politiques publiques doivent relever a constitué le socle des travaux menés en interne du CESER.

Le rapport « Vers la nouvelle région. Enjeux et politiques publiques » est conçu avant tout pour **donner du sens au projet stratégique** et pour être force de propositions pour les politiques publiques. Tous les **objectifs identifiés** ne pourront pas être atteints immédiatement mais ils peuvent constituer, à terme, **la base d'une évaluation globale des politiques de la nouvelle région**.

Au moment où les différentes lois de la réforme territoriale sont en cours d'élaboration, et que le rapprochement des régions est en marche, le CESER Poitou-Charentes, attaché aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, s'implique pour que ces changements **bénéficient aux habitants** et aux **acteurs des territoires**.

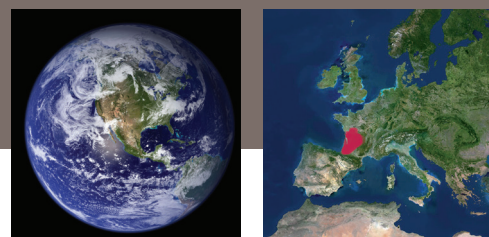
Paroles d'acteurs

Au-delà de ses travaux internes, le CESER a souhaité recueillir la perception de différents acteurs sur la nouvelle organisation territoriale proposée. Ont ainsi été consultés, par questionnaires ou lors d'entretiens, les organisations socioprofessionnelles membres du CESER, les Conseils de développement, des personnes du grand public, les élus de différentes collectivités, en particulier les Présidents des Conseils départementaux, des Communautés d'agglomération, de Communes et de Pays. Ces paroles d'acteurs ont largement alimenté et enrichi les propositions du CESER.

37 enjeux, 208 propositions... pour une stratégie



Un projet régional



En dialogue avec les territoires...

La fusion des régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes est bien plus qu'un simple changement d'échelle territoriale, c'est une véritable transformation qui demande un changement profond dans les rapports entre les collectivités territoriales au sein de la Région, entre les Régions et entre la Région et l'État. Pour être porteuses de développement, ces transformations doivent s'appuyer sur une vision à moyen terme et sur un projet de développement partagé, préalable du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ce qui implique :

- De travailler aux échelles adaptées en développant la solidarité et de nouveaux réseaux de coopérations entre les collectivités territoriales. La Région et les autres collectivités devront s'accorder sur le rôle de chacun et déterminer des chefs de file. La conférence territoriale de l'action publique pourrait être un lieu adapté de co-production du projet régional.
- De valoriser les atouts respectifs des trois régions pour positionner la région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes en « leader » aux niveaux national et européen. La « maritimité » avec ses potentiels mais aussi les risques qu'elle induit, est une de ces spécificités qui pourrait se concrétiser, par exemple, par un pôle de compétitivité « mer ».
- De construire de nouvelles alliances et de nouvelles coopérations interrégionales. A l'image de la Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) Centre, Limousin, Poitou-Charentes qui va compléter la ComUE Aquitaine et ainsi renforcer le potentiel régional d'enseignement supérieur et de recherche. Le projet stratégique de la nouvelle région devra prendre en compte ces synergies interrégionales et leur donner les moyens d'exister et de se développer.
- De garantir l'accessibilité aux territoires et aux services, en particulier avec la réalisation des infrastructures prioritaires dont l'aménagement numérique en très haut débit et la mise en œuvre des politiques de transports et de mobilité durables.
- D'assurer l'égal accès de tous à l'éducation, la formation et à l'accompagnement vers l'emploi.
- D'optimiser la dépense publique pour atteindre les objectifs fixés.

... qui devra compenser les inégalités territoriales...

La nouvelle région présente une diversité de territoires, ayant chacun des spécificités éco-socio-écologiques propres. Si l'un des objectifs prioritaires d'une politique d'aménagement du territoire de la future région doit être l'accessibilité des services, l'échelle de construction de cette politique est variable selon les thèmes. Les maisons de santé, les maisons de l'emploi, l'offre de formation, l'offre de transport prenant en compte les nouveaux besoins de mobilité... ne relèvent pas nécessairement des mêmes périmètres géographiques.

C'est pourquoi il importera de libérer la créativité en accompagnant les initiatives locales et de faire que le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) renforce le tissu productif et l'attractivité économique du territoire.

Le projet stratégique de la nouvelle région devra proposer des orientations concrètes pour réduire les inégalités, et co-construire, avec les intercommunalités et les organismes représentatifs de la société civile, des contrats de solidarité territoriale.

Pour lutter contre le sentiment d'abandon (notamment des territoires périphériques), le projet régional devra prévoir une présence décentralisée de l'administration régionale et des élus régionaux, avec des relais (lieux et personnes) pour conduire les politiques. Une spécialisation de pôles de compétences administratifs régionaux répartis dans les « ex » capitales régionales en cohérence avec les services de l'État déconcentrés devra être envisagée. En tout état de cause, la construction du projet régional sous-entend un projet d'organisation et d'accompagnement des ressources humaines associant étroitement les agents territoriaux.

... en coopération avec les collectivités locales et la société civile...

La nouvelle région devra organiser et mettre en œuvre son projet avec plus de 4 800 collectivités locales dont 4 505 communes. Or, aujourd'hui, les règles du jeu restent imprécises en matière de coopérations intercollectivités, de fiscalité, d'organisation de la société civile, et de rôle et place des habitants dans les processus de participation à la vie publique. Faute d'encadrement national et compte tenu de l'agrandissement de la taille des régions, il sera nécessaire d'inventer des formes innovantes de consultation, d'implication et d'association des habitants au risque que la fusion des régions ne se traduise par un nouvel éloignement entre élus et population. La mobilisation de proximité devra s'organiser en lien avec les corps intermédiaires en mesure de « construire » une vision de l'action publique. Le dialogue social territorial est un moyen de concrétiser cette ambition ; l'accompagnement des organisations socioprofessionnelles, des réseaux associatifs et des bénévoles dans la future région est indispensable pour permettre ce dialogue territorial.

La société civile participera à l'équilibre de la grande région, à travers ses différentes formes et niveaux d'organisation notamment au niveau intercommunal avec les conseils de développement, et au niveau régional avec le futur CESER. Dans les régions, les CESER peuvent être l'un des outils permettant de faire remonter les préoccupations citoyennes et d'enrichir le projet régional sous réserve d'une rénovation de leur rôle, de leur composition et de leur fonctionnement.

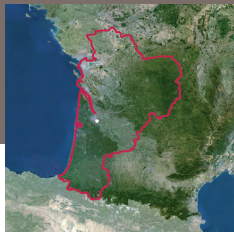
... et qui devra concilier attractivité et préservation du capital naturel

La nouvelle région doit s'inscrire dans la perspective d'un développement durable qui répond aux besoins fondamentaux des habitants : besoins sociaux, économiques et environnementaux.

Le nouveau territoire régional est caractérisé par une biodiversité remarquable sur terre comme en mer, et par une palette de paysages exceptionnels. L'étendue géographique, la diversité des activités et l'importance de la population peuvent ouvrir des perspectives et des opportunités en matière de développement économique pour les entreprises sous toutes leurs formes. La grande région doit viser l'exemplarité en matière de création d'entreprises.

La promotion de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, l'incitation et l'accompagnement des entreprises et des organisations à s'inscrire dans des démarches de responsabilité sociale et/ou sociétale et de sobriété énergétique, le développement de la recherche et de l'innovation, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, des énergies marines, de la chimie verte...sont jugés prioritaires.

qui devra relever des enjeux prioritaires



Économie et Emploi

- La **maritimité**, un atout de singularité, d'attractivité du territoire, de développement économique et social notamment par ses infrastructures portuaires et logistiques.
- Une **offre touristique** ambitieuse, équilibrée, prenant appui sur les complémentarités des territoires et tournée vers l'Europe.
- Le soutien aux **TPE-PME-ETI**, le renforcement de leur tissu et de leur mise en réseau pour favoriser l'**activité économique** et le développement de l'emploi.
- Le développement d'une offre de **services de transport de proximité** et de qualité, articulée avec les grands axes de transports régionaux et supra-régionaux.
- Une **agriculture durable et diversifiée**, atout d'une ruralité dynamique et pérenne et base d'une industrie agroalimentaire forte.

Formation et Insertion

- L'accompagnement **social**, éducatif et économique des jeunes en formation pour favoriser l'**égalité des chances**.
- L'**élévation du niveau de qualification** dans une approche globale d'éducation, de formation tout au long de la vie, et l'accès à tous à un premier niveau de qualification.
- L'information, la **formation** et l'accompagnement vers l'**emploi**, en particulier des personnes pas ou peu qualifiées, des publics en situation de handicap et sous main de justice.
- La **sécurisation de la personne dans son parcours professionnel** et le développement des compétences des salariés dans une démarche d'anticipation des mutations économiques et de réponse aux attentes des entreprises.
- La définition d'une véritable stratégie de développement de la **recherche** fondamentale et appliquée, de l'innovation et des transferts de technologies ainsi que des interrelations entre la recherche, la formation et les entreprises.

Environnement

- L'**atténuation du changement climatique** par des actions tendant à réduire les émissions de gaz à effet de serre ; l'adaptation au changement climatique, par la prise en compte de ses effets.
- Le **littoral** : les risques naturels et la gestion de la qualité des eaux marines, ainsi que la qualité et la quantité des arrivées d'eau douce.
- Les **eaux terrestres** : la qualité écologique et chimique des eaux et les conflits d'usages.
- La gestion et le traitement des **déchets**.
- L'**éducation à l'environnement** et au développement durable.

Territoires et Cohésion sociale

- La préservation d'une **offre de services au public de proximité** accessibles à tous (particuliers, entreprises, commerces, associations, établissements d'enseignement...) sur tout le territoire régional pour le bien-être des habitants.
- Le soutien de la **vie associative**, acteur important dans la création de lien social, secteur créateur de services, d'emplois non délocalisables, et relais des politiques publiques.
- La prise en compte des **besoins spécifiques des personnes en perte d'autonomie** (vieillissantes et/ou en situation de handicap) dans l'ensemble des politiques publiques (logement, accès à la santé, offre de biens et services adaptés, maintien à domicile, Agenda 22...), pour une meilleure qualité de vie.
- Le développement de l'**action culturelle et sportive** accessible à tous, facteur de lien social, d'humanité, d'épanouissement et d'ouverture, mais aussi d'attractivité des territoires (tourisme, économie), et secteur générateur d'emplois potentiellement de qualité, non délocalisables.
- La citoyenneté dans la famille, à l'école, au travail, dans des lieux et projets collectifs... pour une société du vivre ensemble.

Europe et Coopérations

- La visibilité de la future région dans l'**Europe**, l'action de l'Europe dans la future région.

...au bénéfice des habitants, des territoires et de la vie démocratique



■ Des bénéfiques pour les habitants, à condition que...

- L'accès aux services, à la culture, aux pratiques sportives, à la nature soit une réalité pour tous sans discrimination, en valorisant la diversité, avec une attention particulière pour les personnes en perte d'autonomie.
 - L'accès à l'emploi soit soutenu par une politique d'investissement pour le développement, la répartition et l'ancrage des activités économiques. Les dispositifs pour l'égalité des chances, l'accompagnement social, éducatif, économique, vers l'emploi, doivent concerner tous et chacun, en particulier les publics fragiles avec le souci d'élever le niveau de qualification.
 - L'accès à un environnement de qualité soit garanti, et que soient traitées concrètement les problématiques du climat, de l'eau, de la biodiversité, des déchets, des risques naturels liés au dérèglement climatique en valorisant les pratiques éducatives pour tous. La souveraineté et la qualité alimentaires devront être garanties par des pratiques agricoles durables.
 - Les conditions de création de lien social entre les habitants soient réunies, la qualité et l'intensité de leurs relations, entre autres dans la vie associative, étant favorables à la santé économique et sociale d'un territoire.
- Le sentiment d'appartenance au nouveau territoire est à construire ; il sera facilité par des actions de sensibilisation et d'information pour la connaissance de la nouvelle région, qui doit être dotée d'un nom rapidement. L'appropriation de l'appartenance à l'Europe doit être accompagnée.

... et que l'accès à la mobilité par une offre de transports « propres » interconnectés et intermodaux et au numérique (accès et usages) soit au service de l'exercice des droits fondamentaux.

■ Des bénéfiques pour les territoires, à condition que...

- Une répartition cohérente et équilibrée des pôles de décision soit organisée dans les territoires, notamment ceux des services de l'État et de la Région.
- Un appui différencié soit apporté aux territoires pour valoriser leurs spécificités, en accord avec leurs choix, et déterminer les complémentarités, afin de développer des partenariats et le travail en réseau.
- Le projet de développement économique se fixe des objectifs ambitieux pour dynamiser l'attractivité de la future région, reconnaisse les métiers et les savoir faire des territoires, s'appuie sur une politique d'excellence en matière de création d'entreprises pour attirer de jeunes créateurs, prévoie la mutualisation d'expériences réussies, développe les coopérations interrégionales existantes et permette de saisir les opportunités offertes par l'Europe. Pour préparer l'avenir, la part du PIB consacrée à la recherche et développement devra augmenter.
- L'économie territoriale préserve le capital naturel, en s'appuyant sur l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, une agriculture durable à forte valeur ajoutée, les énergies renouvelables... et en soutenant les TPE-PME-ETI en ce sens. L'ensemble des activités de production et de consommation doit être incité à réduire les émissions de GES, avec notamment l'objectif de « décarboner » tous les déplacements. La question de la ressource en eau doit être affrontée, par des démarches de concertation, dans la durée.
- L'aménagement du territoire traite de manière intégrée les territoires urbains et ruraux, par exemple, pour le maillage en services, et organise le développement des activités et de l'habitat tout en limitant le plus possible la consommation d'espaces agricoles et naturels et l'artificialisation des sols.
- Les associations soient accompagnées dans le travail de détection de nouveaux besoins à l'origine d'innovations sociales.

... dans le cadre d'une gouvernance décentralisée respectueuse de ceux qui gèrent la proximité.

■ Des bénéfiques pour la vie démocratique, à condition que...

- Une administration régionale « décentralisée » fondée sur des pôles de services régionaux de proximité soit organisée, en lien avec les services déconcentrés de l'État. Des élus régionaux « référents de territoires », connus par les habitants doivent être mis en place.
- Une réelle complémentarité entre les démarches descendantes et ascendantes soit cultivée. La région, porteuse d'un projet stratégique doit impulser des actions et des projets, mais aussi valoriser et accompagner les projets locaux. La contractualisation entre collectivités, pluriannuelle, doit s'inscrire dans ce cadre.
- La région soit exemplaire et innovante dans les domaines du dialogue social territorial, de la place de la société civile et de la participation citoyenne en faisant notamment un retour systématique vers le CESER sur la manière dont elle se saisit de ses travaux et propositions et en mettant en place et évaluant des démarches participatives : panels d'habitants, jurys citoyens, forums d'expression, pétitions citoyennes...

La fusion administrative engagée, la population et les acteurs devront se retrouver autour d'un projet et d'objectifs communs et partagés. Les objectifs et les effets attendus des politiques mises en œuvre devront être clairement affichés et assortis d'indicateurs de suivi/évaluation. Ces indicateurs, à la fois quantitatifs et qualitatifs, prendront en compte les impacts économiques classiques, mais aussi les coûts externes sur la santé, l'environnement, etc., pour être en mesure d'apprécier la qualité de vie du territoire.